

FRANCE – Amnistie pour les faucheurs

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/10/2006

Le 31 octobre 2006, la Cour de cassation rejetait définitivement les plaintes de l'Etat français et de Monsanto à l'encontre de faucheurs d'OGM en application de la loi d'amnistie d'août 2002 (cf. Inf'OGM n°68, [FRANCE - Procès de Grenoble](#)) [1].

[1] <http://www.agoravox.fr/article.php3...>

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-amnistie-pour-les-faucheurs/